PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 2 octobre 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 172, 120E RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 172, 120e Rue qui vise à autoriser une cave dont 61 % de la hauteur est au-dessus du sol nivelé adjacent plutôt que 50 % maximum permis. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 958-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 958-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 171e Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 959-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 959-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des bâtiments de16 à 32 logements dans la zone RE-621**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 960-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 960-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les bâtiments regroupant des courts de tennis, squash, badminton et autres activités sportives de même nature dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 36.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14808

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

5.18 Octroi d'un contrat pour le remplacement des tapis colorés aux jeux d'eau du parc Veilleux.

5.19 Démission d'un préventionniste pour le Service de la sécurité incendie.

5.20 Nomination d'une directrice du Service des ressources humaines.

5.21 Versement d'une aide financière au Club de ski MSG pour l'achat d'équipements.

Bordereau de correspondance.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14809

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14810

Adoption du Règlement numéro 957-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 957-2025 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 957-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14811

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 25 septembre 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 4 574 899,70 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 574 899,70 $ couvrant la période du 12 septembre 2025 au 25 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14812

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un véhicule électrique pour les Services techniques

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
ST-GEORGES GM	46 503,34 $
AUTO DU BOULEVARD KIA	54 746,75 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ST-GEORGES GM**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ST-GEORGES GM**, le contrat **pour la fourniture d'un véhicule électrique 5 portes de marque Chevrolet, modèle Equinox EV de l'année 2026 pour les Service techniques** pour un montant total corrigé de **50 503,34 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le la somme de 50 503,34 $ soit financée à même le fonds vert en déduisant la subvention « Roulez vert » au montant de 4 000,00 $ comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14813

Mandat à 9366-6501 Québec inc. (VARS) pour des services professionnels d'accompagnement pour la conformité à la Loi 25

ATTENDU : que dans le cadre de la réforme de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi 25) qui vise à améliorer la protection des renseignements personnels et son contrôle, plusieurs nouvelles mesures doivent être mises en place par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate la société 9366-6501 Québec inc. (VARS) pour des services professionnels d'accompagnement pour la conformité à la Loi 25 pour un montant annuel de 43 420,47 $ incluant toutes les taxes applicables, pour une période de 36 mois (soit 130 261,41 $ incluant toutes les taxes applicables).

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

QUE ce conseil autorise M. Thomas Veilleux, directeur du Service de l'informatique, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14814

Partenariat Aérofête 2026 sur le site de l'Aéroport de la Ville

ATTENDU : la demande de partenariat déposée par Aérofête de Beauce inc. pour l'organisation d'un spectacle aérien le 24 juin 2026 ;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve la demande de partenariat déposée par Aérofête de Beauce inc. pour l'organisation d'un spectacle aérien le 24 juin 2026.

QUE la Ville prête les installations dans les jours précédents et suivants l'événement afin de préparer l'événement et de le présenter.

QUE la Ville prenne en charge le transport par autobus à partir de divers stationnements en ville jusqu'à l'aéroport.

QUE M. Richard Poulin, chef de Division - Communications, soit autorisé à collaborer pour effectuer la promotion de l'événement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14815

Approbation des prévisions budgétaires 2026 de Taxibus Saint-Georges et versement de l'aide financière pour l'année 2026

ATTENDU : que Taxibus Saint-Georges a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2026;

ATTENDU : que pour avoir droit à l'aide financière du programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports et

de la Mobilité durable, la Ville doit approuver le budget de Taxibus Saint-Georges;

ATTENDU : l'entente entre la Ville et la corporation Taxibus Saint-Georges qui stipule que la Ville doit fournir à la Corporation le budget d'opération nécessaire à l'exécution de son mandat en conformité avec le budget de la Ville prévu à cette fin;

ATTENDU : qu'une somme de 500 000 $ est prévue au budget à titre d'aide financière de la Ville pour le service de taxibus pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2026, telles que déposées par Taxibus Saint-Georges.

QUE ce conseil autorise le versement de l'aide financière au montant de 500 000 $ incluant toutes les taxes si applicables à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'opération du service de taxibus pour 2026.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14816

Versement de l'aide financière annuelle à l'organisme Les Amants de la Scène

ATTENDU : la demande présentée au conseil par l'organisme Les Amants de la scène;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 65 000 $ par année à l'organisme Les Amants de la Scène pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029.

QUE la somme de 65 000 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14817

Demande de dérogation mineure pour le 172, 120^{e} Rue

ATTENDU : que la Société immobilière communautaire de Beauce désire construire des logements abordables au 172, 120^{e} Rue;

ATTENDU : que l'ajout d'une cave est nécessaire pour rehausser les étages de logements afin d'éviter les risques d'inondation;

ATTENDU : que ce projet nécessite une dérogation mineure compte tenu de son caractère exceptionnel et qu'il respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 17 septembre 2025 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 172, 120e Rue (Lots 2 995 827, 2 995 830, 3 232 505 et 3 232 506) :

- Autoriser une cave dont 61% de la hauteur est au-dessus du sol nivelé adjacent plutôt que 50% maximum permis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14818

Demande de renouvellement de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) remblais et déblais de plus de 2500 m³

ATTENDU : la demande du requérant qui désire renouveler son permis de remblai pour un terrain situé au 4265, 1re Avenue;

ATTENDU : que la végétalisation du talus devra être faite graduellement, au fur et à mesure qu'une section sera complétée;

ATTENDU : que les objectifs et critères du PIIA sont rencontrés dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de remblai pour un terrain situé au 4265, 1re Avenue pour une période de 3 ans, renouvelable, le tout conformément à la demande déposée et conditionnellement à ce que la végétalisation du talus soit faite graduellement, au fur et à mesure qu'une section sera complétée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14819

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones commerciales de la route 204

ATTENDU : la demande d'obtenir un permis pour la rénovation de deux façades, l'agrandissement du bâtiment ainsi que le réaménagement du stationnement au 3105, 127e Rue ;

ATTENDU : que ce projet est situé dans l'aire d'application des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones commerciales de la route 204;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis puisque ce projet rencontre les critères et les objectifs de ce PIIA ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour l'agrandissement du bâtiment situé au 3105, 127e Rue, la rénovation de deux façades et l'aménagement du stationnement. Le tout conformément aux plans déposés et aux critères contenus au PIIA pour les zones commerciales de la route 204.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14820

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12455, 2^{e} Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire rénover le bâtiment situé au 12455,
2^{e} Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis de rénovation du bâtiment patrimonial ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation et d'agrandissement du bâtiment patrimonial situé au 12455, 2^{e} Avenue. Le tout conformément à l'une ou l'autre des deux propositions déposées et aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14821

Acceptation d'une nouvelle lettre d'entente concernant le régime complémentaire de retraite avec les syndicats représentants les employés de la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : que des lettres d'entente ont été signées avec chacun des syndicats dans le cadre de la loi 15 concernant les régimes de retraite municipaux;

ATTENDU : les discussions intervenues entre les parties relativement aux modifications à apporter au texte du régime afin de refléter les modalités convenues et les nouvelles lois en vigueur;

ATTENDU : qu'une modification doit être apportée à la lettre d'entente initiale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la signature d'une nouvelle lettre d'entente à intervenir concernant le régime complémentaire de retraite avec chacun des syndicats des employés de la Ville et autorise le maire et la greffière à signer ladite lettre.

QUE ce conseil autorise le maire et la greffière à signer la nouvelle politique de financement qui en découlera.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14822

Embauche de caissières à la billetterie pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de caissières à la billetterie pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de caissières à la billetterie selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Alicia Grenier Léa Mc Collough Koralye Poulin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14823

Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel suivant à titre de commis au restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Olivia Giguère-Morin Zakaria Morjani Christ William Tchoudjan
Sara-Jane Turgeon

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14824

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de personnel suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Eliott Collin	Logan Fortin	Philippe Gilbert
Mujib Issifou	Filiwa Fabrice Leonce Kouakou	Émily Maurymoothoo
Alexi Morin	Gabriel Nziko Fotsi	Joel Pavily Abomo
Alexia Poulin	Ebenzer Wabo Fotsi	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14825

Embauche d'une caissière pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher une caissière pour le centre de ski pour une période temporaire ;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Annie Pinard ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Annie Pinard à titre de caissière selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14826

Nomination d'un comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus (manuels)

ATTENDU : que la convention collective des cols bleus (manuels) viendra à échéance à la fin décembre 2025 et qu'il y a lieu de nommer les représentants de la Ville pour négocier le renouvellement de cette convention;

ATTENDU : la recommandation de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne le directeur du Service des ressources humaines, la directrice générale adjointe et directrice des Services juridiques, le directeur des Travaux publics, le chef de Division – Relations de travail et SST, ainsi qu'un conseiller municipal, sur le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus (manuels).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14827

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2026

ATTENDU : que ce conseil désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la cotisation pour demeurer membre de l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 36 305,14 $ incluant toutes les taxes applicables, comprenant la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain.

QUE la somme de 36 305,14 $, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14828

Octroi d'un contrat pour le remplacement des tapis colorés aux jeux d'eau du parc Veilleux

ATTENDU : que la Ville n'a reçu aucune soumission lors du premier appel d'offres;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à l'effet d'octroyer un contrat de gré à gré pour le remplacement des tapis colorés aux jeux d'eau du parc Veilleux à CARPELL SURFACES ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'offre de service de l'entreprise CARPELL SURFACES pour le remplacement des tapis colorés aux jeux d'eau du parc Veilleux au montant de 42 540,75 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14829

Démission d'un préventionniste pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Rémy-Pier Lefebvre à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Rémy-Pier Lefebvre à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 25 octobre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14830

Nomination d'une directrice du Service des ressources humaines

ATTENDU : la nomination de Me Magalie Plourde, à titre de directrice générale adjointe depuis le 5 mai 2025, laquelle occupait le poste de directrice du Service des ressources humaines et directrice des Services juridiques ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la nomination de Mme Marie-Pierre Desjardins à titre de directrice du Service des ressources humaines selon la politique salariale des employés cadres, conformément au rapport numéro 27442 présenté au conseil, et ce, à compter du 6 octobre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14831

Versement d'une aide financière au Club de ski MSG pour l'achat d'équipements

ATTENDU : que le Club de ski MSG demande une aide financière au démarrage pour l'achat d'équipements pour les entraînements et la tenue de compétitions;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie au Club de ski MSG une aide financière de 15 000,00 $ incluant toutes les taxes applicables pour l'achat d'équipements considérant qu'advenant la fin des opérations du club, celui-ci remettra les équipements acquis avec cette aide financière, à la Ville, et ce, sans frais.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT DU BILAN D'EAU POTABLE 2024

Le rapport du bilan d'eau potable pour l'année 2024 est déposé au conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION D'OPTIMISATION DES RESSOURCES PORTANT SUR LE PROCESSUS DE GESTION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le rapport de vérification d'optimisation des ressources portant sur le processus de gestion des permis et certificats est déposé au conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE EN COURS

Le rapport financier comparatif indiquant les résultats au 27 août 2025 du budget de fonctionnement et du plan triennal d'immobilisations est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment la soirée hommage des employés de la Ville, présentent les activités à venir et remercient chaleureusement les citoyens pour leur confiance. Un compte rendu de réunion est donné par messieurs les conseillers Jean-Pierre Fortier et Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par madame la conseillère Esther Fortin sur une réunion de Tennis Beauce et par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire.

Madame Anne Desrousseaux, conjointe du maire et Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale s'adressent à monsieur le maire Claude Morin afin de lui rendre hommage.

Monsieur le maire Claude Morin prononce un discours et remercie l'ensemble des citoyens ainsi que le personnel de la Ville pour sa collaboration tout au long des 12 dernières années.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Guy Roberge demande il y a combien d'itinérants à Saint-Georges et affirme qu'il n'y en a pas dans les autres municipalités. Il reproche à la Ville d'aider l'organisme Le Bercail. Il félicite aussi M. Jean Perron pour sa dissidence concernant la résolution d'aide financière à Judo Beauce et demande au conseil pourquoi ce n'est pas la MRC qui donne cette aide financière. Finalement, il demande au conseil s'il peut nommer une avenue où il n'y a jamais eu de rapiéçage et si celui-ci a pensé à faire une règlementation sur les fossés.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 46, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****